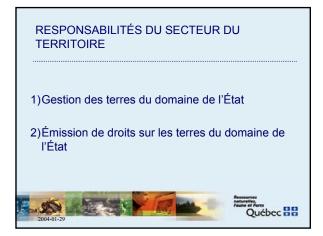


RESPONSABILITÉS DU MRNFP • Forêts, mines, énergie, territoire, faune et parcs • Gestion intégrée des ressources • Développement durable









COHABITATION AVEC D'AUTRES USAGES Usages récréatifs et touristiques Circuits routiers et panoramiques - paysage des routes (132, 197 et 299) Paysage des rivières à saumon Sentier international des Appalaches Villégiature











PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS À LA COHABITATION DE L'ÉOLIEN AVEC LES AUTRES USAGES

- Le respect des droits consentis et des usages
- · L'intégration au paysage



PROCESSUS

- · Table de concertation
- · Consultation des intervenants
- · Compilation et analyse des commentaires
- Préparation d'un document
- Consultation
- Adoption



CONTENU DU DOCUMENT

- Constat territorial
- Enjeux de développement et résultats attendus
- Orientations de développement
- · Scénario de développement
- · Modalités de mise en oeuvre



ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

- Consolidation et création d'emplois
- Maintien des activités économiques porteuses d'emplois (tourisme, faune, forêt)
- · Harmonisation des usages
- · Protection des paysages
- · Protection des écosystèmes



RÉSULTATS ATTENDUS

- Le territoire public contribuera au développement de l'industrie éolienne
- · L'accessibilité au territoire sera maintenu
- Maintien des activités économiques porteuses d'emplois (tourisme, faune, forêt)
- Ce nouvel usage sera intégré en harmonie
- les paysages et les écosystèmes seront préservés



ORIENTATION DE DÉVELOPPEMENT

 Favoriser le développement, dans la région de la Gaspésie la MRC de Matane, d'une filière industrielle de l'énergie éolienne, par la mise en valeur du potentiel éolien du territoire public.



ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DE DÉVELOPPEMENT

- Ontimiser la contribution du territoire public.
- contribuer au développement régional associé à la production d'énergie
- Harmoniser les usages et respecter les droits consentis
- · Protéger les sites archéologiques et patrimoniaux
- Protéger les investissements réalisés pour l'implantation d 'infrastructures
- · Assurer la protection du milieu naturel et la biodiversité





SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT - NIVEAUX DE COMPATIBILITÉ

Zone 1: Territoire compatible

Peu de contraintes à l'implantation

Zone 2: Territoire compatible avec objectifs d'harmonisation

Zone 3 : Territoire incompatible : ex. : parcs, réserves écologiques, EFE, habitat du caribou



Québec 🔠

ZONE 2 - PRINCIPAUX OBJECTIFS D'HARMONISATION

- · Intégration aux paysages touristiques et récréatifs
 - Circuit panoramique
 - Rivière à saumon
 - Sentier international des Appalaches
- · Intégration aux réserves fauniques
- Préservation des usages et respect des droits consentis





EXEMPLES D'OBJECTIFS D'HARMONISATION ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION

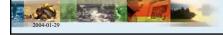
Éléments **OBJECTIF** Critères

Circuit panoramique

Préserver la qualité visuelle des paysages de la route 132 naturels de la côte compte tenu de leur importance touristique

Les projets seront accompagnés d'une

étude d'harmonisation et d'intégration du parc éolien projeté, avec le paysage visible de la route 132, incluant des mesures d'atténuation, le cas échéant



Québec ##

EXEMPLES D'OBJECTIFS D'HARMONISATION ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION (suite)

Éléments Réserves fauniques

OBJECTIF

Critères

Assurer le maintien de la Les projets seront vocation des réserves fauniques et la valorisation concomitante du potentiel éolien

accompagnés des recommandations et autorisations nécessaires de la FAPAQ et considéreront la position de la SÉPAQ





EXEMPLES D'OBJECTIFS D'HARMONISATION ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION (suite)

Éléments

OBJECTIF

Critères

Rivières à saumon

Rivières à saumon exploité pour la pêche ou accompagnés de la récréation

Les projets seront mesures d'atténuation des impacts dans le paysage visible à partir des rivières à saumon, le cas échéant





EXEMPLES D'OBJECTIFS D'HARMONISATION ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION (suite) **OBJECTIF** Éléments Critères Contrat Respecter les Les projets prévoiront d'approvisionnement droits consentis que les bénéficiaires de et d'aménagement relativement à droits forestiers procèforestier (CAAF), l'attribution des dent à la récolte des CcAF et CvAF bois sauf attente avec territoires de récolte de la les promoteurs éoliens; matière ligneuse que les bois commerciaux seront réservés et acheminés aux usines disposant des droits forestiers. Québec

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE Demande par le promoteur Analyse, avis et consultation; définition des objectifs d'harmonisation si requis Émission d'une lettre d'intention (avec objectifs d'harmonisation) Demande de droits fonciers Octroi des droits fonciers

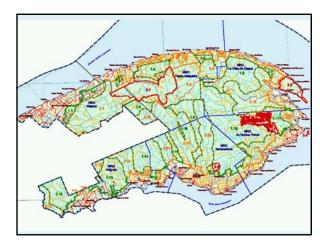
Québec 🔠











MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention

- Définition:
 - Document par lequel le ministre s'engage à attribuer au bénéfice d'un requérant les droits fonciers requis pour l'implantation d'installation éoliennes, sous réserve de certaines conditions:



MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention (suite)

- Obtention d'un contrat de vente d'électricité
- Obtention de tous permis et certificats requis
- Atteinte des objectifs d'harmonisation et des critères selon les mesures proposées
- Production de tout autre document jugé pertinent par le ministre



MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention (suite)

- · Effet de la lettre :
 - MRNFP peut refuser tout droit foncier afin de protéger le potentiel éolien
 - Les terres visée ne peuvent faire l'objet de demande pour des projets éoliens en vertu du règlement 231-89



MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention (suite)

- La lettre devient sans effet si les terres visées ne font l'objet d'aucune soumission
- La conclusion des contrats met fin à toutes les lettres d'intention non liées à des contrat de vente avec Hydro-Québec Distribution



MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention (suite)

- Contenu des 5 annexes à la lettre d'intention:
 - Description des terres visées par la lettre
 - Conditions générales
 - Objectifs d'harmonisation et critères selon les usages et les zones
 - Liste des droits consentis sur les terres visées par le projet
 - Sommaire de la consultation des partenaires



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE Demandes de droits fonciers

Le soumissionnaire retenu devra fournir:

- · Document écrit d'Hydro-Québec Distribution
- · Plan de localisation révisé
- · Plan détaillé démontrant l'implantation des infrastructures
- Échéancier de la réalisation des travaux
- Identification des mesures prises pour atteindre les objectifs d'harmonisation, s'il y a lieu
- · Documents et avis demandés dans la lettre d'intention
- · Tout autres informations pertinentes





MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE Octroi des droits fonciers

 Mise sur pied d'un comité interministériel (Forêt-Québec, FAPAQ, MENVQ, MRNFP-territoire) afin de faciliter l'obtention des permis et avis requis pour la construction et l'aménagement des parcs éoliens



Ressources
naturelles,
Faune et Parcs
Québec

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE Octroi des droits fonciers (suite)

- Présentation du projet détaillé par le promoteur aux membres du comité lors d'une rencontre d'information
- Les membres du comité émettent des commentaires en regard des aspects techniques des projets.





MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE Octroi des droits fonciers (suite)

- Type de droits
 - Baux
- 1 bail / éolienne
- ServitudesAutorisations
- Les lignes électriques Les construction de chemins
- Les droits d'éoliennes consentis se limitent aux emplacements désignés sur le bail



Ressources naturelles, Faune et Parcs Ouébec

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE Octroi des droits fonciers (suite)

- La durée des droits est équivalente à celle du contrat d'achat d'électricité + une année
- Le prix de location des terres est fixé selon un loyer du marché déterminé par le Ministre



Ressources naturelles, Faune et Parcs Québec 222

RESPONSABILITÉS AU REGARD DE LA RÉPONSE AUX DEMANDES

- MRNFP
 - Objectifs d'harmonisation
 - Consultations interministérielles
 - Accompagnement du promoteur
- Promoteur
 - Promotion de son projet auprès des autorités locales et organismes



Ressources naturelles, Faune et Parcs

RÔLES DU MRNF

• MRNFP

- Gestion intégrée des ressources (énergie éolienne, faune, parcs, territoire)
- Développement économique (projets d'investissements, création d'emplois
- Développement durable
- Gestion des terres du domaine de l'État
- Gestion des droits



